



## **PLAN DE RELANCE**

---

### **VOLET « MISE A NIVEAU NUMERIQUE DE L'ETAT ET DES TERRITOIRES »**

**Décision N° 12-363-DNUM-DNUM-0011\_020**

### **Décision d'attribution de subvention de financement de projets**

Vu la convention entre le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance,

Vu l'instruction du 9 mars 2021 relative à l'application de la circulaire CCPB2100712C de gestion budgétaire du plan de relance du 11 janvier 2021.

#### **Préambule**

Au titre du fonds « transformation numérique des collectivités territoriales du volet « mise à niveau numérique de l'Etat et des territoires » du plan de relance, l'Etat accompagne et finance le raccordement des collectivités aux API nationales et à France Connect.

Suite aux candidatures reçues par la DINUM au titre du cofinancement de l'intégration de France Connect et d'API nationales dans des services publics numériques portés par les collectivités territoriales,

Des subventions forfaitaires sont accordées sur le budget délégué à la Direction interministérielle du numérique sur le programme **363** « Compétitivité » (domaine fonctionnel : 0363-04) en vue de financer les opérations suivantes, dont la réalisation par les bénéficiaires est prévue avant le 31 décembre 2022 :

## Article 1. Objet

La présente décision a pour objet de définir les montants de financement octroyés à chaque bénéficiaire, pour les projets ayant reçu un avis favorable en comité de relance et de préciser les modalités particulières de réalisation des crédits dans le cadre du plan de relance.

## Article 2. Bénéficiaires

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant (EUR TTC)</b>
COMMUNE DE BERGERAC [24100 BERGERAC] SIRET : 21240037800015	Raccordement à l'API : API Entreprise	5 000
COMMUNE DE SEYSSINET PARISET [38170 SEYSSINET- PARISET] SIRET : 21380485900014	Raccordement à l'API : API Particulier	5 000
COMMUNE DE VALBONNE [06560 VALBONNE] SIRET : 21060152200175	Raccordement à l'API : API Entreprise	5 000
COMMUNE DE BUCQUOY [62116 BUCQUOY] SIRET : 21620181400011	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE [57420 POURNOY-LA-CHETIVE] SIRET : 21570553400018	Raccordement à l'API : API PARTICULIER	5 000
COMMUNE DE SAINT MAURICE DE LIGNON [43200 SAINT-MAURICE-DE-	Raccordement à l'API : API Particulier	5 000

LIGNON] SIRET : 21430211900018		
COMMUNE D HENRIVILLE [57450 HENRIVILLE] SIRET : 21570316600011	Raccordement à l'API : API Particulier	5 000
COMMUNE DE VALBONNE [06560 VALBONNE] SIRET : 21060152200175	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE BRUGNY VAUDANCOURT [51530 BRUGNY-VAUDANCOURT] SIRET : 21510087600014	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE CAUNETTES- EN-VAL [11220 CAUNETTES- EN-VAL] SIRET : 21110083900011	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE SAINT ALYRE ES MONTAGNE [63420 SAINT-ALYRE-ES- MONTAGNE] SIRET : 21630313100017	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE CHAMP LE DUC [88600 CHAMP-LE- DUC] SIRET : 21880086000015	Raccordement à France Connect	5 000
	Total	60 000

### Article 3. Modalités financières

Le versement du cofinancement tel que spécifié au point 2, interviendra en une seule fois

L'ordonnateur de la dépense est la DINUM. Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) auprès des services du Premier ministre.

**Le directeur adjoint interministériel du numérique**

Xavier ALBOUY



Le 20/07/2022

## ANNEXE IMPUTATIONS

<b>REFERENCES CHORUS (pour les services bénéficiaires de l'Etat)</b>	
<b>Domaine fonctionnel</b>	<b>0363-04</b>
<b>Centre financier</b>	<b>0363-DNUM-DNUM</b>
<b>Activité(s)</b>	<b>036304030001 Fonds ITN</b>
<b>Projet analytique ministériel</b>	<b>12-363-DNUM-DNUM-0011</b>
<b>Axe de localisation interministérielle</b>	Pour les dépenses hors immobilier, il convient de saisir le code INSEE de la commune bénéficiaire de la dépense ou, à défaut, notamment en cas de dépenses réalisées à l'échelle supra-communale, le département ou la région.